

ANNEXE XII

FORMULAIRE DE DÉCLARATION DES DONNÉES RELATIVES AUX QUANTITÉS DE GAZ FLUORÉS CHARGÉS DANS LES VÉHICULES VENDUS PAR LES CONCESSIONNAIRES

Formulaire à envoyer par courriel à environnement@gouv.mc ou par voie postale à : Direction de l'Environnement 3, avenue de Fontvieille, 98000 Monaco.

LE DÉCLARANT

Nom, Prénom ou Raison Sociale : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Année des données déclarées : _____

Calculer la quantité de gaz mise sur le marché par l'intermédiaire des ventes de véhicules climatisés pour chaque type de gaz (R410a, R134a etc.). Cette information doit se trouver dans la notice constructeur du véhicule vendu.

Identification du gaz fluoré	Quantité (en kg) de gaz totale par type de gaz embarquée dans les véhicules vendus

Fait à _____

Le _____

Signature et cachet de l'entreprise, le cas échéant

La Direction de l'Environnement collecte les informations nécessaires aux inventaires des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques de la Principauté. En application de la Loi n° 1.165 du 23 décembre 1993, modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos informations nominatives traitées auprès de la Direction de l'Environnement. Pour cela, vous pouvez vous présenter directement ou envoyer un courrier postal au 3, avenue de Fontvieille à Monaco. Toute demande doit être accompagnée d'une pièce d'identité.